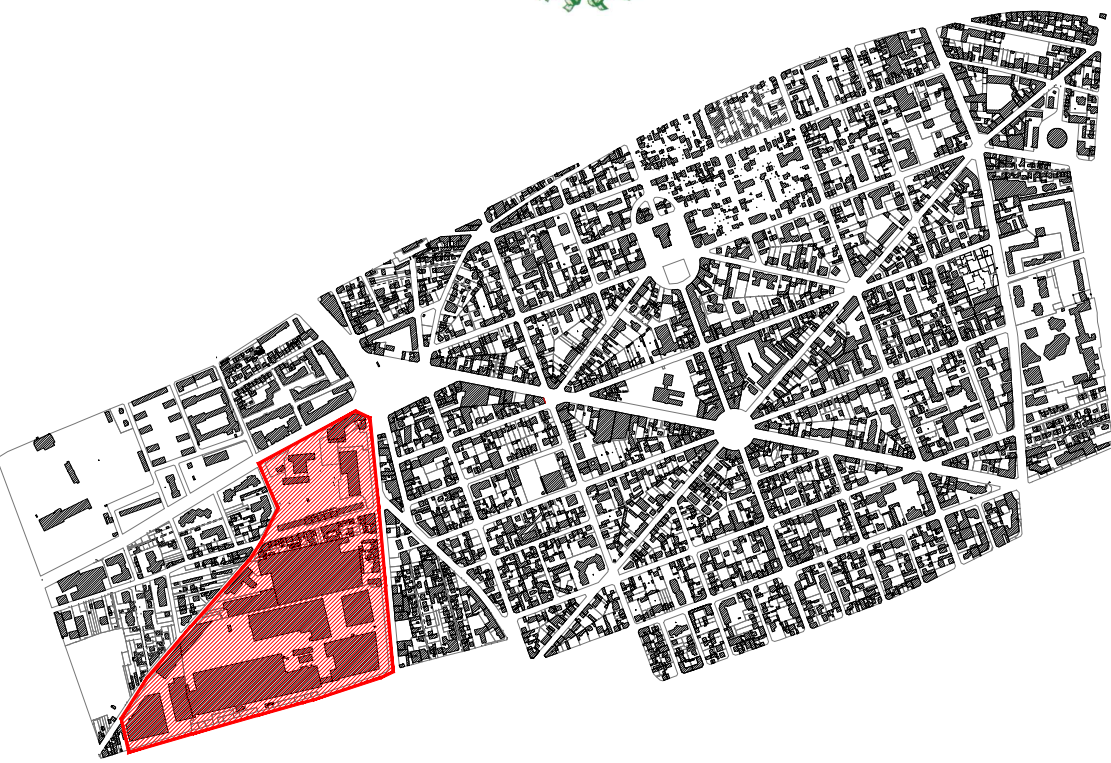




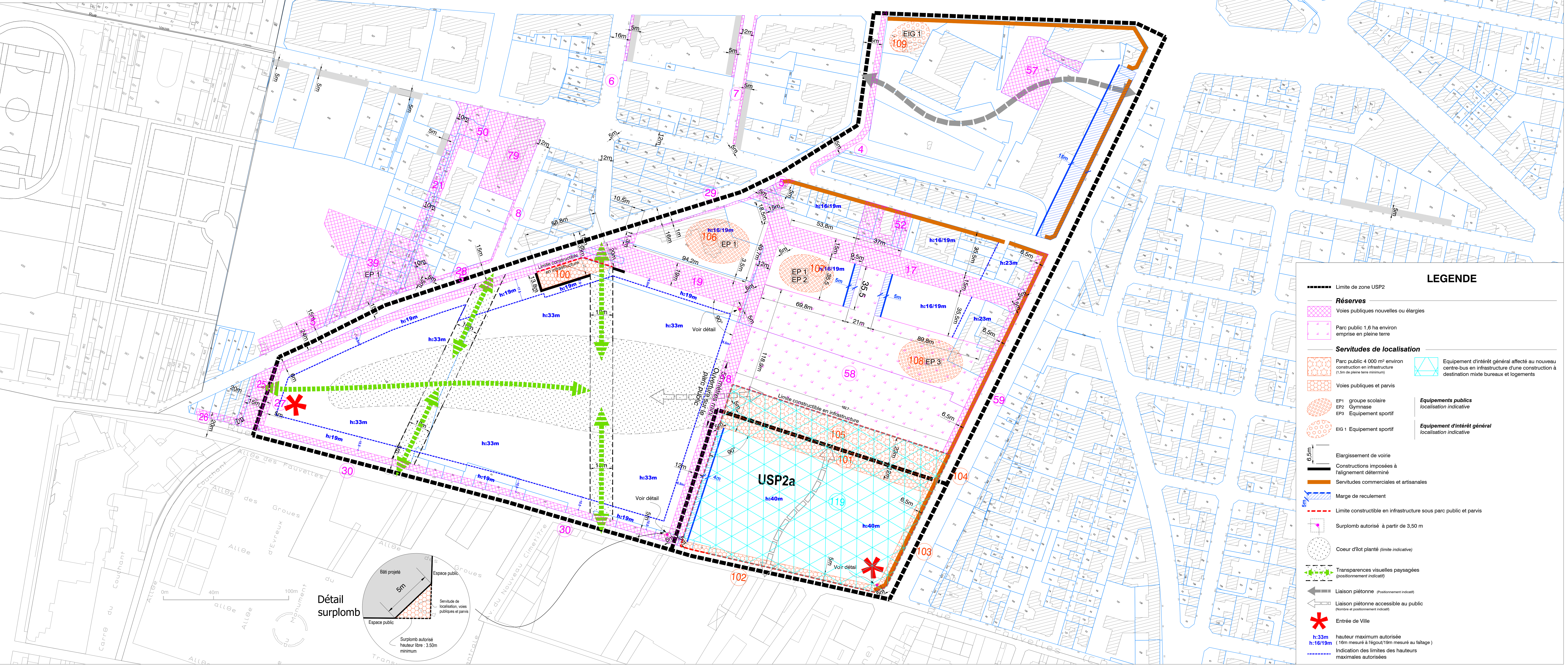
Plan Local d'Urbanisme

Document graphique de la zone
USP2

4.7

Ech: 1/1000 ème 09 Août 2021

CMA
SOPHIE BOUILLON
3, rue du Rouleau - 91300 TOULOUZES
Tel : 01 67 12 18 84 - Mail : 01.67.12.18.84
CMA - urbanisme@cmatoulouzes.fr



LEGENDE

- Limite de zone USP2
- Reserves**
 - Voies publiques nouvelles ou élargies
 - Parc public 1,6 ha environ emprise en pleine terre
- Servitudes de localisation**
 - Parc public 4 000 m² environ construction en infrastructure (1,5m de pleine terre minimum)
 - Voies publiques et parvis
 - EP1 groupe scolaire
 - EP2 Gymnase
 - EP3 Equipement sportif
 - EIG 1 Equipement sportif
- Equipements publics**
 - localisation indicative
 - Equipement d'intérêt général affecté au nouveau centre-bus en infrastructure d'une construction à destination mixte bureaux et logements
 - Equipement d'intérêt général localisation indicative
- 6.5m Elargissement de voirie
- Constructions imposées à l'alignement déterminé
- Servitudes commerciales et artisanales
- Marge de reculement
- Limite constructible en infrastructure sous parc public et parvis
- Surplomb autorisé à partir de 3,50 m
- Coeur d'îlot planté (limite indicative)
- Transparences visuelles paysagées (positionnement indicatif)
- Liaison piétonne (positionnement indicatif)
- Liaison piétonne accessible au public (horizontale et positionnement indicatif)
- Entrée de Ville
- h:33m hauteur maximum autorisée (16m mesuré à l'égout/19m mesuré au faîte)
- h:16/19m Indication des limites des hauteurs maximales autorisées